



COMMUNE DE BOFFLENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 09 décembre 2019

PV

Selon l'ordre du jour suivant :

1. **Appel**
2. **Assermentations s'il y a lieu**
3. **Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2019**
4. **Préavis municipal 12/2019 "Budget 2020"**
5. **Préavis municipal 13/2019 "Plan directeur régional"**
6. **Communication de la municipalité**
7. **Divers et propositions individuelles**

Philippe Monnard, le président du conseil, ouvre la séance à 20h01.

Après la lecture de l'ordre du jour et sans remarques, il annonce que l'ordre du jour sera suivi.

1) Appel

Le quorum est atteint. Il y a 31 présents, 7 absents et 9 personnes se sont excusées.

2) Assermentations s'il y a lieu

Personne se fait assermenter.

3) Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2019

Après lecture et une modification apportée par Christophe Mégroz (à savoir une particularité en ce qui concerne la prise en charge des frais de raccordement pour madame Arnold), le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4) Préavis municipal 12/2019 "Budget 2020"

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Renaud Besson, syndic.

Celui-ci annonce que le budget a été modifié depuis la distribution des documents. Il attire l'attention sur une modification au poste 43.314, "Entretien des routes". Une charge de 70.000,-CHF a été rajoutée. Le syndic explique le motif de cette modification: les dépenses thématiques. Puis, il donne la parole à François Pittet, municipal.

François Pittet, municipal, lit le préavis municipal 12/2019 "Budget 2020".

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Nicolas Descombes, rapporteur de la commission de gestion. Il lit le rapport de la commission de gestion et propose au conseil d'accepter le préavis 12/2019.

Le président, Philippe Monnard, donne la parole au conseil. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal 12/2019 à la votation. Le préavis municipal 12/2019 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 13/2019 "Plan directeur régional"

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Magali Descombes, municipale.

Magali Descombes annonce que le préavis distribué au préalable est un préavis type. Personne souhaitant la lecture à haute voix du document distribué, elle élude la thématique à l'aide d'une présentation.

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Claude-Alain Sordet, rapporteur de la commission des règlements. Il lit le rapport de la commission de gestion et propose au conseil d'accepter le préavis 13/2019.

Le président, Philippe Monnard, donne la parole au conseil. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal 13/2019 à la votation. Le préavis municipal 13/2019 est accepté. 5 personnes se sont abstenues.

6. Communication de la municipalité

Philippe Monnard, président, passe la parole à la municipalité.

6.1. Renaud Besson, syndic, fait le point sur le chapitre "eau".

Il annonce que le projet communal avance, que la demande d'une concession auprès du canton pour le débit de la source et la demande de la subvention AF sont en cours, qu'une commission spéciale et intercommunale a été créée. Il fait un point sur les dépenses faites et sur la qualité puis il présente les futures marches à suivre.

Stefan Schmid demande s'il est possible de mettre plus souvent les analyses d'eau sur le site. Renaud Besson affirme qu'il affiche les résultats au pilier public. La mise en ligne de documents prend beaucoup de temps. Il préfère se focaliser sur le projet même.

Sébastien Sordet se renseigne sur la thématique "eau potable-politique agricole". La discussion est alimentée par Vincent Monnier, Nicolas Descombes et Renaud Besson. Le syndic affirme qu'il y aura une séance d'informations aux agriculteurs. Roselyne Risse propose de faire également une séance d'informations avec des non-agriculteurs. Renaud Besson prend note.

6.2. Renaud Besson, syndic, explique que le nouveau préfet a proposé de faire par dicastère un rapport annuel. Renaud Besson, Muriel Vuagniaux, Magali Descombes et Christophe Mégroz lisent leur rapport. (Voir annex).

6.3. Magali Descombes fait une brève parenthèse sur le Bulletin communal. Par souci d'efficacité, la municipalité a décidé de lister les manifestations sur le site plutôt que de les intégrer dans le Bulletin communal.

7. Divers et propositions individuelles

Pierrette Blaser demande à qui incombe de réparer les dégâts faits sur les bordures de routes? Christophe Mégroz souligne que les personnes qui endommagent sont tenues de couvrir les frais.

Stefan Schmid demande qui loue le pressoir. Christophe Mégroz indique que le locataire est le Festiboc.

Nathalie Lachat et Claude-Alain Sordet demandent des renseignements sur l'emplacement de l'éclairage public. Le dernier attire l'attention sur la circulation des machines agricoles. Renaud Besson spécifie que le canton impose les emplacements, que ce paramètre a été pris en compte.

Catherine Blaser demande des nouvelles sur l'antenne swisscom. Renaud Besson affirme que le projet est en attente. Il attire toutefois l'attention sur le fait que la municipalité est obligée de mettre le projet à l'enquête.

Philippe Monnard présente des excuses auprès de la secrétaire municipale, affirme que les PV sont dès lors en ligne et demande aux conseillers ayant un accès à l'internet de bien vouloir communiquer leur adresse mail. Ceci permettra d'envoyer les convocations par courriel. Renaud Besson annonce qu'en janvier la commune aura des adresses mail @bofflens.

François Pittet remercie tout un chacun au nom de la municipalité.

La parole n'étant plus demandée le président clôture la séance à 21:40

Le président du conseil

Ph. Monnard

La secrétaire :

I. Debruyne